



## Intérêts pecuniaires divorce

Par **hortenselle**, le **10/05/2015** à **09:20**

Bonjour, le jugement de divorce de mon fils vient de lui parvenir, il doit régler les intérêts pecuniaires, ceux-ci vont être [s]enormes[/s], son épouse est dépensière compulsive ( c'était une des causes du divorce )et a continué à faire des crédits revolving depuis 3 ans qu'ils sont séparés .Il hésite entre accepter le jugement et voir comment s'en sortir... ou faire appel et dans ce cas , elle continue à faire des crédits en étant mariée. Ils on déjà partagé les dettes il y a 3 ans avant la séparation, il a honoré ses dettes( qui n'étaient pas les siennes, d'ailleurs ) et voilà qu'on recommence, avec un jugement !

Que peut il se passer ? que peut il faire ?

Il est dépressif, en traitement psychiatrique assez lourd, merci de votre aide